



Règles d'attribution pour le sponsoring sportif individuel handisport

Le soutien met en avant la marque SIG, ses valeurs et ses engagements. Il souligne son rôle, sa mission de Service Public et sa responsabilité sociale. Il crée et développe une nouvelle proximité entre SIG et ses clients.

Critères d'appréciation

Les champs d'activités et les cibles sont des dimensions à considérer pour l'appréciation et la conception d'actions de soutiens en ligne avec les valeurs et engagements de la marque SIG.

Les sportifs individuels

Les événements sportifs constituent un contexte actif, dynamique, caractérisé par la présence concurrentielle de nombreux sponsors. Dans ce domaine, l'objectif prioritaire est la communication et une forte visibilité que procure notamment la mise en place efficace du logo. Etre partenaire de sportifs individuels évoluant dans ce genre de manifestations permet à SIG d'aller à la rencontre de son « cœur de cible », le grand public.

Les sports individuels

Les sports pris en compte dans ce type de sponsoring sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Athlétisme
- Badminton
- Canoë-kayak
- Cyclisme
- Gymnastique (artistique, rythmique, trampoline)
- Natation (natation sportive)
- Sports équestres
- Tennis
- Tennis de table
- Triathlon
- Voile
- Patinage artistique
- Patinage de vitesse

- Ski alpin
- Ski de fond
- Snowboard

Les sports exclus d'office sont les suivants :

- Sports motorisés
 - Compétitions automobile (Formule 1, karting, rallye, grand prix, ...)
 - Compétition motocycliste (Motocross, ...)
 - Compétition aéronautique (Voltige aérienne, ...)
- Sports de combats (Kick boxing, boxe, escrime, lute, ...)
- Arts martiaux (Aikido, judo, karaté, kung-fu, sambo, Ju-jitsu, ...)
- Sports extrêmes dont le niveau de risque est élevé
 - Sports aériens (parapente, parachute, saut à l'élastique, deltaplane, ...)
 - Autres (saut à ski, kitesurf, alpinisme, escalade, basejump, ...)
- Sports d'équipe

Niveau

Le niveau requis d'un sportif pour être sponsorisé par SIG doit être celui de **cadre suisse**.

Il doit également être pré sélectionnable pour les Jeux Paralympiques et détenir une carte **swiss paralympic**.

Nationalité

Le sportif doit être de **nationalité suisse**.

Être **domicilié à Genève** ou **s'entraîner** (en fonction de la saison et discipline) **à Genève**.

Critère supplémentaire

Le sportif souhaitant être sponsorisé doit impérativement avoir participé à au moins une **compétition nationale ou internationale et y avoir obtenu au moins un titre**.

Ne sont pas pris en considération :

- les projets à caractère politique, religieux, sectaire, propagandiste...
- les projets d'ordre militaire
- les projets à but essentiellement lucratif
- les projets pour lesquels les demandeurs cherchent à exercer des pressions
- les demandes formulées par lettre-type diffusée massivement dans les entreprises

Gestion

La gestion du soutien de Tremplin Jeunes et Tremplin Handisport est du ressort de la Communication Clients.